

# Communiqué de presse

1<sup>er</sup> septembre 2020

## Renouvellement du conseil d'administration de la CNRACL en mars 2021 : Une élection unique au service de la démocratie sociale.

Du 1<sup>er</sup> mars au 15 mars 2021, ce sont 2,2 millions d'actifs, 1,4 million de retraités et près de 37 500 employeurs des fonctions publiques hospitalière et territoriale qui seront appelés à voter afin de renouveler le Conseil d'administration de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL).

L'arrêté interministériel fixant la date et les modalités de ces élections vient de paraître au [Journal officiel du 29 août 2020](#).

A l'issue du scrutin, 16 membres titulaires seront élus au sein de l'organe délibérant de la caisse de retraite : 8 pour les employeurs et 8 pour les actifs et les retraités.

Le Conseil d'administration de la CNRACL est élu tous les 6 ans dans les 9 mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Temps fort dans la vie du régime de retraite, les élections du Conseil d'administration de la CNRACL sont aussi un rendez-vous important de la démocratie sociale.

La Caisse des Dépôts, gestionnaire de la CNRACL prépare, organise et assure le bon déroulement de ces élections.

Plus d'information : [www.cnracl.retraites.fr](http://www.cnracl.retraites.fr)

*La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des Dépôts (<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr>).*

*La CNRACL fonctionne selon le principe de la répartition : elle assure, grâce aux 21,3 milliards d'euros de cotisations versées par près de 2,2 millions d'actifs et 43 500 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,4 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière, soit 21,2 milliards d'euros de prestations. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnracl.retraites.fr>)*

### Contact presse :

Cyril Parodi / Responsable communication  
Ligne direct : 05 56 11 37 83 - Mobile : 06 86 22 15 24  
[cyril.parodi@caissedesdepots.fr](mailto:cyril.parodi@caissedesdepots.fr)